

FESTIVAL FOOT U13

Règlement DISTRICT de La Loire 2017/2018

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes U12-U13 disputant une compétition de District participent au Festival Foot U13.

- Le nombre d'équipes engagées par Club est illimité, mais il ne pourra pas excéder le nombre d'équipes engagées en championnat.
- Le nombre de joueurs ou joueuses autorisé par équipe est de 8 + 4
- Les équipes mixtes et les équipes exclusivement féminines sont autorisées.
- L'engagement des clubs est fait automatiquement par le District pour les équipes engagées en compétition départementale. Les clubs peuvent choisir de limiter leur nombre d'équipes en le notifiant par écrit au District.
- L'engagement est gratuit

Lors du premier tour départemental, ainsi que pour les suivants, la feuille de match doit comporter :

- L'indication de l'équipe (1, 2, 3, ...)
- L'indication des noms, prénoms, n°licence des joueurs et joueuses. Elle est vérifiée et validée par les membres de la Commission des Jeunes du District. La non-conformité des licences entraînera l'élimination de l'équipe.
- La feuille de match **du 1^{er} tour** servira de liste de référence pour toute la compétition. Chaque équipe aura la possibilité de changer 3 joueurs maximum sur cette liste et ce jusqu'à la finale départementale du Festival Foot U13. Les équipes 1 de chaque club sont exemptées de cette liste de référence

ARTICLE 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

- Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival Foot U13 que pour un seul club au cours de la même saison.
- Le nombre de joueurs et joueuses titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximums ayant changé de club hors période (article 160 des Règlements Généraux).

ARTICLE 3 : PHASE DISTRICT

La phase départementale se déroule sur plusieurs tours, suivant le calendrier et le tirage établis par la Commission des Jeunes du District.

Les 2 premiers tours sont des tours de cadrage sur un seul match de 2*30 minutes. En cas d'égalité les équipes seront départagées par 3 tirs au but, puis « mort subite »

Ensuite les ½ finales se déroulent sur plusieurs centres, le samedi 25 Février 2018. Chaque équipe jouera 3 matchs de 2 fois 12 minutes. Une équipe par poule est qualifiée pour la finale départementale.

En cas d'ex-æquo à l'issue des matchs de poule, les équipes sont départagées selon les critères suivants :

- 1- Deux équipes ex-æquo : différence de but particulière
Trois équipes ex-æquo : différence de but générale entre les 3 équipes concernées
- 2- Différence de but générale
- 3- Meilleure attaque
- 4- Meilleure défense
- 5- 3 tirs au but, puis « mort subite »

ARTICLE 4 : RASSEMBLEMENT FINAL DEPARTEMENTAL DISTRICT

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe qualifiée pour la phase finale départementale. En conséquence il sera demandé aux clubs dont plusieurs équipes participent aux demi-finales de désigner l'ordre de préférence selon lequel une de ces équipes sera retenue au cas où plusieurs d'entre elles seraient qualifiables.

Le plateau final aura lieu sur un jour du Week-end du 07-08 Avril 2018. Celui-ci sera défini ultérieurement par la Commission. Il réunira 16 clubs qualifiés issus des phases départementales selon la formule « échiquier ».

Le règlement de la finale départementale pourra être modifié suivant les directives données par Direction Technique Nationale.

Lors de cette finale départementale, toutes les équipes devront effectuer plusieurs épreuves

- 2 Défis techniques (représentant 25% des points au classement final)
- 2 Quiz règles du jeu et règles de vie (représentant 25% des points au classement final)
- 4 matchs d'une durée de 15 minutes sans mi-temps + 1 match de classement. (représentant 50% des points au classement final)

Dans chaque groupe, un classement sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point

En cas d'égalité de points, le « défi conduite » départage les équipes

A la suite du 4^{ème} match de la phase échiquier, un match de classement opposera les équipes des 2 poules classées au même rang.

En cas d'égalité pour ce 5^{ème} match, le défi jonglage départagera les équipes.

Le classement final sera défini comme ci-dessous

Classement	Matches	Défi Conduite	Défi Jonglage	Quiz règles de jeu	Quiz règles de vie
1 ^{er}	240	60	60	1 pt/rep TOTAL 60 PTS (RATIO en fonction des effectifs présents)	1 pt/rep TOTAL 60 PTS (RATIO en fonction des effectifs présents)
2 ^{ème}	232	58	58		
3 ^{ème}	224	56	56		
4 ^{ème}	216	54	54		
5 ^{ème}	208	52	52		
6 ^{ème}	200	50	50		
7 ^{ème}	192	48	48		
8 ^{ème}	184	46	46		
9 ^{ème}	176	44	44		
10 ^{ème}	168	42	42		
11 ^{ème}	160	40	40		
12 ^{ème}	152	38	38		
13 ^{ème}	144	36	36		
14 ^{ème}	136	34	34		
15 ^{ème}	128	32	32		
16 ^{ème}	120	30	30		

Le nombre d'équipes qualifié pour la finale Régionale sera défini par la Commission Régionale compétente ultérieurement.

Ce rassemblement régional se déroulera sur le week-end du 5 et 6 Mai.

ARTICLE 5 : REGLEMENTATION

Les lois du jeu du Football à 8, ainsi que le règlement du Festival Foot U13 seront appliquées et tous les cas non prévus aux règlements seront tranchés par la commission d'organisation du district et les décisions seront sans appel.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE

Pour les trois premiers tours, il est assuré par les dirigeants des équipes en présence après tirage au sort.

L'arbitrage de la phase finale départementale est assuré par des arbitres du District.